

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 février 2022 à 18 heures 30

Convocation du 14 février 2022

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.

Etaient présents : MM et Mmes, Laëtitia ANDRIEU, Pierre CUESTAS, Gilles DUCLOS, Jérôme GARCIA, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Gilles JOFFRE, Emilie LAMARCQ, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Augustin MINARRO, Isabelle PALM, Alain RIVAYRAND, Bruno SALGUES, Jean-Claude VIVANCOS, Christian WAUTERS.

Procurations : Christian ALFARO à Sylvie GISBERT ; Anne-Marie DUCLA à Isabelle GIL ; Chantal DUMONT-GILMOZZI à Jean-Claude VIVANCOS ; Estelle FLEUTÔT à Emilie LAMARCQ ; Micheline MIANNAY à Christian WAUTERS

Absents : Bruno ESPOSITO

18h30 : ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Bruno SALGUES est désigné secrétaire de séance

Préambule : le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil du 18 janvier 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Le Maire, propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour (mandat au centre de gestion 34 pour l'assurance statutaire du personnel ; opération 8000 arbres ; vente d'un lot au secteur rivière basse) – approbation à l'unanimité.

Monsieur Salgues remet au maire une demande de débat de politique générale signé par les trois élus de l'opposition et qu'il propose à la signature des autres élus. Ce débat aura lieu lors du prochain conseil municipal conformément à l'article L2121-19 du CGCT.

Le Maire procède à l'examen des points à l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes de gestion 2021 (Commune, Eau et Assainissement, Pompes Funèbres, Centre Municipal de Santé, ZA Les Cagnes, Gendarmerie, Hort).
2. Approbation des comptes administratifs 2021 (Commune, Eau et Assainissement, Pompes Funèbres, Centre Municipal de Santé, ZA Les Cagnes, Gendarmerie, Hort).
3. Affectation des résultats (Commune).
4. Détermination du montant des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2022.
5. Fixation du prix réactualisé du m3 d'eau pour l'exercice 2022.
6. Fiscalité 2022 : vote des taux d'imposition (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties).
7. Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2022.
8. Attribution de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2022.
9. Approbation des budgets primitifs pour l'exercice 2022 (Commune, Eau et Assainissement, Pompes Funèbres, Centre Municipal de Santé, ZA Les Cagnes, Hort, Rivière basse).
10. Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes 2022.
11. Hangars agricoles – attribution des 3 lots
12. Lotissement de l'Hort – attribution du dernier lot artisanal
13. Décisions du Maire
14. Questions diverses.

1 - Approbation des comptes de gestion 2021 (Commune, Eau et Assainissement, Pompes Funèbres, Centre Municipal de Santé, ZA Les Cagnes, Gendarmerie, Hort)

1.1 – Budget de la commune

	Compte de gestion 2021 – budget commune	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	699 335.48 €	749 594.63 €
Section investissement	407 122.93 €	-481 461.02 €

Le compte de gestion retrace, dans la comptabilité du trésorier, les opérations budgétaires de l'exercice écoulé. Il doit concorder avec le compte administratif du budget considéré, élaboré par l'ordonnateur. Le compte de gestion 2021 du budget de la commune fait apparaître les résultats mentionnés dans le tableau ci-dessus, qui concordent avec ceux du compte administratif.

Invité à se prononcer, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

1.2 - Budget de l'eau et de l'assainissement

	Compte de gestion 2021 – budget eau et assainissement	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	121 764.31 €	147 490.34 €
Section investissement	525 480.93 €	671 149.57 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2021 du budget de l'eau et de l'assainissement, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

1.3 – Budget du centre municipal de santé

	Compte de gestion 2021 – budget centre municipal de santé	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	-52 683.46 €	-52 669.72 €
Section investissement	4 000 €	-46 908,93 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2021 du budget du centre municipal de santé, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

1.4 - budget des pompes funèbres

	Compte de gestion 2021 – budget pompes funèbres	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	-427 €	-3 569.90 €
Section investissement	0,00 €	19 456,58 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2021 du budget des pompes funèbres, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

1.5 – budget de la gendarmerie

	Compte de gestion 2021 – budget gendarmerie	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	-29 854.55 €	-96 260.30 €
Section investissement	-34 736.98 €	1 072 701.57 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2021 du budget de la gendarmerie, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

1.6 - budget de la zone d'aménagement les cagnes

	Compte de gestion 2021 – budget les cagnes	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	0,00 €	0,20 €
Section investissement	9 266.08 €	-674 925.07 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2021 du budget de la zone d'aménagement des cagnes, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

1.7 – budget de l'hort

	Compte de gestion 2021 - budget de l'hort	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	275 136.75 €	275 136.75 €
Section investissement	360 994.51 €	-23 200.79 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2021 du budget de l'hort, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

2 - Approbation des comptes administratifs 2021 (Commune, Eau et Assainissement, Pompes Funèbres, Centre Municipal de Santé, ZA Les Cagnes, Gendarmerie, Hort)

2.1 - Budget de la commune

	Compte administratif 2021 – budget commune	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	699 335.48 €	749 594.63 €
Section investissement	407 122.93 €	-481 461.02 €

Les résultats issus du compte administratif 2021 du budget de la commune concordant avec ceux du compte de gestion 2021, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence de Jérôme Garcia, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

2.2 - Budget de l'eau et de l'assainissement

	Compte administratif 2021 – budget eau et assainissement	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	121 764.31 €	147 490.34 €
Section investissement	525 480.93 €	671 149.57 €

Les résultats issus du compte administratif 2021 du budget de l'eau et de l'assainissement concordant avec ceux du compte de gestion 2021, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence de Jérôme Garcia, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité

2.3 - Budget du centre municipal de santé

	Compte administratif 2021 – budget centre municipal de santé	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	-52 683.46 €	-52 669.72 €
Section investissement	4 000 €	-46 908,93 €

Les résultats issus du compte administratif 2021 du budget du centre municipal de santé concordant avec ceux du compte de gestion 2021, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence de Jérôme Garcia, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

2.4 - budget des pompes funèbres

	Compte administratif 2021 – budget pompes funèbres	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	- 427 €	-3 569.90 €
Section investissement	0,00 €	19 456,58 €

Les résultats issus du compte administratif 2021 du budget des pompes funèbres concordant avec ceux du compte de gestion 2021, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence de Jérôme Garcia, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

2.5 - budget de la gendarmerie

	Compte administratif 2021 – budget gendarmerie	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	-29 854.55 €	-96 260.30 €
Section investissement	-34 736.98 €	1 072 701.57 €

Les résultats issus du compte administratif 2021 du budget de la gendarmerie concordant avec ceux du compte de gestion 2021, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence de Jérôme Garcia, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

2.6 - budget de la zone d'aménagement les cagnes

	Compte administratif 2021 – budget les cagnes	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	0,00 €	0,20 €
Section investissement	9 266.08 €	-674 925.07 €

Les résultats issus du compte administratif 2021 du budget de la zone d'aménagement des cagnes concordant avec ceux du compte de gestion 2021, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence de Jérôme Garcia, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

2.7 - budget de l'hort

	Compte administratif 2021 - budget de l'hort	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	275 136.75 €	275 136.75 €
Section investissement	360 994.51 €	-23 200.79 €

Les résultats issus du compte administratif 2021 du budget de l'hort concordant avec ceux du compte de gestion 2021, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence de Jérôme Garcia, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

3 - Affectation des résultats – budget commune

Le Maire propose de procéder, sur le budget primitif 2022, à l'affectation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2021, et à la reprise des résultats du budget de la gendarmerie, de la manière suivante :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement (budget général) : **749 594.63 €**
- Résultat de clôture de la section de fonctionnement (budget gendarmerie) : **-96 260.30 €**
- Solde cumulé du résultat de clôture de la section de fonctionnement (budget général + budget gendarmerie) : **653 334.33 €**

- Résultat de clôture de la section d'investissement (budget général) : **- 481 461.02 €**
- Résultat de clôture de la section d'investissement (budget gendarmerie) : **1 072 701.57 €**
- Solde cumulé du résultat de clôture de la section d'investissement (budget général + budget gendarmerie) : **591 240.55 €**

- Solde des restes à réaliser : **103 912.27 €**

- Besoin de financement de la section d'investissement : **0 €**

- Inscription au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : **600 000 €**

- Inscription au compte 002 « report du résultat de clôture de la section de fonctionnement – recettes » : **53 334.33 €**

- Inscription au compte 001 « report du résultat de clôture de la section d'investissement – recettes » : **591 240.55 €**

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve cette affectation des résultats à l'unanimité.

4 - Détermination du montant des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2022

Le budget primitif 2022 pour l'eau et l'assainissement a été établi sans toucher aux montants des surtaxes, qu'il est proposé de reconduire à 0.48 € HT/m3 pour l'eau potable et à 0.79 € HT/m3 pour l'assainissement.

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant des surtaxes eau potable (0.48 € HT/m3) et assainissement (0.79 € HT/m3) pour l'exercice 2022.

5 - Fixation du prix réactualisé du m3 d'eau pour l'exercice 2022

L'actualisation annuelle du prix de l'eau, calculée par le délégataire, fait l'objet d'une vérification de la part des services communaux pour s'assurer de la bonne application des index et des formules de révision prévus aux contrats de délégations de services publics pour l'eau potable et l'assainissement. Sur la base d'une facture type de 120 m3, le prix du m3 d'eau facturé aux usagers (part eau potable et assainissement), après vérification, s'élève à 4.2623 € TTC pour l'année 2022, en augmentation de 1.63 % par rapport à l'exercice 2021.

Invité à se prononcer sur cette actualisation, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

6 - Fiscalité 2022 : vote des taux d'imposition (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties)

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à

l'identique sur 2022 soit :

- Foncier bâti = 17.61 %
- Foncier non bâti = 51.88 %

Approbation à l'unanimité.

7 - Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2022

Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer aux associations, sur l'exercice 2022, les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	BP 2022
ÉCOLE PRIMAIRE	18 000 €
ÉCOLE MATERNELLE	
Classe de découverte	2 600 €
Sport	1 000 €
FCPE PRIMAIRE ET MATERNELLE	1 000 €
TOTAL ÉCOLES	22 600 €
ABONDANSE	300 €
AMICALE DU PERSONNEL	700 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE MARC BLOCH	200 €
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
APEMA	300 €
ATELIER H	450 €
BADMINTON	300 €
BOULE CAPESTANAISE	1 500 €
BOXING CLUB CAPESTANG	300 €
CAC 34	330 €
CAMINS	300 €
CAPESTACLES	450 €
CAPESTANG 1000 ANS D'HISTOIRE	150 €
CHASSE	850 €
CLUB DES RETRAITÉS	600 €
COLS BLEUS	400 €
DDEN	50 €
DONNEURS DE SANG	200 €
ECC'ART	200 €
HARMONIE	1 200 €
ISCAP	1 000 €
LES AMIS DE LA COLLÉGIALE	200 €

MINERCOR	150 €
PÊCHE	850 €
PETITS FRÈRES DES PAUVRES	200 €
RCPPM	400 €
SAPEURS POMPIERS	1 450 €
SECOURS CATHOLIQUE	600 €
STEFI	1 000 €
TENNIS	1 800 €
TENNIS DE TABLE	300 €
TOTAL DIVERS	17 230 €
TOTAL FESTUM	
TOTAL FESTUM	3 500 €
FANFARONNADE	600 €
TOTAL FESTIVAL	4 100 €
TOTAL RUGBY	
ASC ABB XV	8 500 €
ÉCOLE DE RUGBY	3 000 €
TOTAL RUGBY	11 500 €
TOTAL HANDBALL	
HANDBALL CLUB CAPESTANG	4 850 €
TOTAL HANDBALL	4 850 €
TOTAL FOOT	
OLYMPIQUE MIDI LIROU	4 500 €
OLYMPIQUE MIDI LIROU VÉTÉRANS	400 €
FOSH	4 500 €
TOTAL FOOT	9 400 €
TOTAL RÉSERVES	
OPÉRATION FACADES	1 500 €
APPRENTIS	500 €
PASS ACTIVITÉS	4 500 €
RÉSERVES	1 500 €
TOTAL RÉSERVES	8 000 €
TOTAL SUBVENTIONS	77 680 €

Le Conseil Municipal adopte la délibération à la majorité (Contre : 1 – Bruno Salgues - ; Abstention : 0 ; Pour : 21).

8 - Attribution de la subvention au CCAS pour l'exercice 2022.

La subvention qu'il est proposé de verser au CCAS sur l'exercice 2022 s'élève à 50 000 €, se répartissant en 37 000 € pour le financement du dispositif Cap Petite Enfance et 13 000 € pour le financement des actions habituelles du CCAS.

Approbation à l'unanimité.

9 - Approbation des budgets primitifs pour l'exercice 2022 (Commune, Eau et Assainissement, Centre Municipal de Santé, Pompes Funèbres, ZA Les Cagnes, Hort, Rivière Basse)

9.1 - Budget de la commune

Le Maire présente le projet de budget primitif 2022 de la commune, qui se résume comme suit :

Budget Primitif 2022 – Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	735 950 €	002 – résultat reporté	53 334.33 €
012 – charges de personnel	1 694 000 €	013 – atténuations de charges	60 000 €
65 – autres charges de gestion courante	527 019.34 €	70 – produits des services	193 500 €
66 – charges financières	134 111.37 €	73 – impôts et taxes	1 977 799.20 €
67 – charges exceptionnelles	3 000 €	74 – dotations, subventions	1 025 230 €
022 – dépenses imprévues	9 999.63 €	75 – autres produits de gestion courante	202 000 €
023 – virement en investissement	670 783.19 €	77 – produits exceptionnels	103 000 €
		042 – travaux en régie	160 000 €
TOTAL	3 774 863.53 €	TOTAL	3 774 863.53 €

Budget Primitif 2022 – Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	232 711.86 €	Restes à réaliser	336 624.13 €
16 - emprunt	347 032.28 €	001 – solde d'exécution reporté	591 240.55 €
21 – immobilisations corporelles	2 182 288.14 €	10222 - FCTVA	227 052 €
26 – participations et créances rattachées à des participations	9 800 €	10226 – taxe d'aménagement	50 000 €
020 – dépenses imprévues	35 160.13 €	1068 – excédents de fonctionnement	600 000 €
040 – travaux en régie	160 000 €	13 - subventions	486 292.54 €
		165 – dépôts et cautionnements reçus	5 000 €
		021 – virement du fonctionnement	670 783.19 €
TOTAL	2 966 992.41 €	TOTAL	2 966 992.41 €

Ce projet de budget primitif intègre notamment, en section d'investissement, les travaux d'extension de l'école maternelle, à hauteur de 1 380 000 €.

Le Maire soumet ce projet de budget primitif 2022 au vote. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

9.2 - Budget de l'eau et de l'assainissement

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2022 de l'eau et de l'assainissement, qui se résume comme suit :

Budget Primitif 2022 – Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	1 500 €	002 – résultat reporté	147 490.34 €
65 – autres charges de gestion courante	45 350 €	70 – vente de produits	226 500 €
66 – charges financières	36 350 €	74 – subventions d'exploitation	10 000 €
023 – virement en investissement	212 025.56 €	042 – reprises sur amortissements	30 302 €
042 - amortissements	119 066.78 €		
TOTAL	414 292.34 €	TOTAL	414 292.34 €

Budget Primitif 2022 – Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	2 304.50 €	Restes à réaliser	59 800 €
20 – immobilisations incorporelles	15 000 €	001 – solde reporté	671 149.57 €
21 – immobilisations corporelles	1 338 550.41 €	13 – subventions	409 115 €
16 – emprunt	85 000 €	021 – virement de l'exploitation	212 025.56 €
040 – reprises sur amortissements	30 302 €	040 - amortissements	119 066.78 €
TOTAL	1 471 156.91 €	TOTAL	1 471 156.91 €

Ce budget est construit sans augmentation des surtaxes communales sur l'eau et l'assainissement, et permet de financer les travaux prévus sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées du ruisseau de Saïsses amont, entre le pont Pasteur et le cabinet médical.

Le Maire soumet le projet de budget primitif 2022 au vote. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

9.3 - Budget du centre municipal de santé

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2022 du centre municipal de santé, qui se résume comme suit :

Budget Primitif 2022 – Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
002 – résultat reporté	52 669.72 €	013 – atténuations de charges	45 500 €
011 – charges à caractère général	26 192 €	75 – autres produits de gestion courante	710 670.65 €
012 – charges de personnel	630 000 €		
65 – autres charges	100 €		
67 – charges exceptionnelles	300 €		

023 – virement en investissement	46 908.93 €		
TOTAL	756 170.65 €	TOTAL	756 170.65 €

Budget Primitif 2022 – Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – solde d'exécution reporté	46 908.93 €	021 – virement du fonctionnement	46 908.93 €
TOTAL	46 908.93 €	TOTAL	46 908.93 €

Il est établi, en dépenses de la section de fonctionnement, sur la base d'un effectif de trois secrétaires médicales (2.6 équivalents temps plein) et de cinq médecins. Il intègre en recettes les consultations des cinq médecins, ainsi que les rémunérations forfaitaires complémentaires et la prise en charge des cotisations maladies sur les salaires des médecins.

Le Maire soumet le projet de budget primitif 2022 au vote. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

9.4 - budget des pompes funèbres

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2022 des pompes funèbres, qui s'établit comme suit :

Budget Primitif 2022 – Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	750 €	70 – vente de produits	12 550.21 €
012 – charges de personnel	3 000 €		
69 - impôts	200 €		
042 – amortissements	5 030.31 €		
002 – résultat reporté	3 569.90 €		
TOTAL	12 550.21 €	TOTAL	12 550.21 €

Budget Primitif 2022 – Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
21 – immobilisations corporelles	24 486.89 €	001 – solde reporté	19 456.58 €
		040 – amortissements	5 030.31 €
TOTAL	24 486.89 €	TOTAL	24 486.89 €

Le Maire soumet le projet de budget primitif 2022 au vote. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

9.5 - budget de la zone d'aménagement les cagnes

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2022 de la zone d'aménagement les cagnes, qui s'établit comme suit :

Budget Primitif 2022 – Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
60 – travaux	2 527 186.51 €	70 – vente des terrains	3 329 202.44 €
71355 - 042 – annulation de la comptabilisation du stock final 2020	724 925.07 €	042 – comptabilisation du stock final 2021	3 252 111.58 €
71355 -- 042 – sortie du stock - terrains vendus	3 329 202.64 €	002 – résultat reporté	0.20 €
TOTAL	6 581 314.22 €	TOTAL	6 581 314.22 €

Budget Primitif 2022 – Section d’investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – reprise résultat n-1	674 925.07 €	3555 – 040 – sortie du stock – terrains vendus	3 329 202.64 €
3555 - 040 – comptabilisation du stock final 2021	3 252 111.58 €	3555 – 040 – annulation de la comptabilisation du stock final 2020	724 925.07 €
TOTAL	3 927 036.65 €	TOTAL	4 054 127.71 €

Le Maire soumet le projet de budget primitif 2022 au vote. Le conseil municipal l’approuve à l’unanimité.

9.6 - budget de l’hort

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2022 du lotissement de l’Hort, qui s’établit comme suit :

Budget Primitif 2022 – Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
71355 – 042 – sortie du stock - terrains vendus	23 200.79 €	002 – résultat reporté	275 136.75 €
6522 – reversement excédent au budget général	266 425.96 €	7015 – vente des terrains aménagés	14 490 €
TOTAL	289 626.75 €	TOTAL	289 626.75 €

Budget Primitif 2022 – Section d’investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – reprise du résultat	23 200.79 €	3555 – 040 – sortie du stock – terrains vendus	23 200.79 €
TOTAL	23 200.79 €	TOTAL	23 200.79 €

Il s’agit du dernier budget pour ce service, le dernier terrain artisanal disponible devant être vendu. Cette opération dégagera un excédent budgétaire de 266 425.96 €, qui sera réintégré dans le budget général de la commune.

Le Maire soumet le projet de budget primitif 2022 au vote. Le conseil municipal l’approuve à l’unanimité.

9.7 - budget rivière basse

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2022 rivière basse, qui s’établit comme suit :

Budget Primitif 2022 – Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
60 – travaux	55 088 €	70 – vente des terrains aménagés	74 935 €
71355 – 042 – sortie du stock - terrains vendus	55 088 €	7135 – 042 – comptabilisation stock final	55 088 €
6522 – reversement excédent au budget général	19 847 €		
TOTAL	130 023 €	TOTAL	130 023 €

Budget Primitif 2022 – Section d’investissement			
Dépenses		Recettes	
3555 – 040 – comptabilisation stock final	55 088 €	3555 – 040 – sortie du stock – terrains vendus	55 088 €
TOTAL	55 088 €	TOTAL	55 088 €

Le Maire soumet le projet de budget primitif 2022 au vote. Le conseil municipal l’approuve à l’unanimité.

10 - Fonds d’Aide à l’Investissement des Communes 2022

Il est proposé de présenter au titre de ce fonds d’aide géré par le département de l’Hérault les travaux réalisés sur l’avenue Emile Loscos, pour un montant de 67 185 € HT.

Approbation à l’unanimité.

11 - Hangars agricoles – attribution des 3 lots

Les 3 lots aménagés en vue de leur cession pour un usage agricole doivent être attribués aux agriculteurs retenus. Suite à l’appel à candidatures lancé, il est proposé d’attribuer ces lots selon le tableau ci-après :

N° DE LOT	NOM – PRÉNOM	ADRESSE	COMMUNE
C	VERDIER Philippe	9 bis, avenue Amiral Courbet	34310 Capestang
D	GUIRAUD Christian	2, avenue de la Gare	34310 Capestang
B	GALINIER Guillaume	29, rue Victor Hugo	34310 Capestang

Approbation à l’unanimité.

12 - Lotissement de l’Hort – attribution du dernier lot artisanal

Il est proposé d’attribuer le dernier lot artisanal du lotissement de l’Hort à Monsieur BASTIAENS Johan, demeurant avenue de la Gare 34310 Capestang.

Approbation à l’unanimité.

13 - Décisions du Maire

- Attribution du marché pour la réhabilitation des réseaux d’eaux usées et d’eau potable du ruisseau de Saïsses amont - Bessière TP - 294 920,00 € HT
- Attribution du marché pour une étude de préfiguration/faisabilité de la première phase du pôle « cap’alimentaire – fabrique de territoires » - RV Conseil - 39 725,00 € HT
- Acquisition d’une balayeuse/déssherbeuse - Labor Hako- 62 000,00 € HT

Gilles Joffre demande selon quelle procédure a été attribué le marché de 294.920€ à Bessière TP ?

Le maire répond qu’une procédure d’appel d’offres a été lancée et que tous les documents sont consultables en mairie auprès de Monsieur Sarrato (règlement de consultation, analyses des offres et transmission au représentant de l’Etat) Il précise que tous les marchés font l’objet d’un appel d’offres dès lors que le seuil est atteint. Nous nous conformons à la réglementation des marchés publics.

14 - Questions diverses

Délibérations :

• Appel d’offres « assurance statutaire » - convention avec le CDG 34 :

Le contrat actuel d’assurance statutaire du personnel communal arrivant à échéance le 31.12.2022, il convient de le renouveler selon la procédure de marché public. Le maire propose de donner mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l’Hérault afin de lancer un appel d’offres en

vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

La décision éventuelle d'adhérer à la convention proposée fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Approbation à l'unanimité

• Opération 8000 arbres : il s'agit de valider la modification de la commande en quantité (67 arbres au lieu de 63) et sur les essences souhaitées (suppression des tamaris d'été et des arbres impériaux, remplacés par des tamaris de France + commande de 4 amandiers). Approbation à l'unanimité.

• Vente du lot E – secteur Rivière Basse : il est proposé de céder ce terrain (4 936 m² dont 520 m² constructibles) pour 30 000 € HT aux propriétaires de la ferme Rongo ». Approbation à l'unanimité.

Informations :

• Ouverture d'une 10^{ème} classe : confirmée pour la rentrée 2022 à l'école élémentaire.

• Projet de gendarmerie : accord de la gendarmerie pour la reconstruction sur le site actuel.

Questions écrites de l'opposition :

- Question posée par Gilles Joffre : Monsieur Joffre ne consent pas à lire la question écrite déposée par ses soins. Il reformule sa question ainsi : en ce qui concerne la réunion de la commission de contrôle de la liste électorale, pourquoi les membres de la commission n'ont-ils été convoqués que 48 h avant ?
- Le maire lui répond que c'est arrivé une seule fois et qu'il y a eu un loupé. Nous faisons au mieux et sans arrière-pensée.
- Gilles Joffre atteste que des progrès sensibles ont été consentis puisque pour la prochaine réunion les membres de la commission ont été convoqués 15 jours avant.

- Question posée par Bruno Salgues : Monsieur Salgues questionne le maire sur l'avenir de l'Etang et pourquoi la commune ne communique jamais à ce sujet alors que d'autres communes le font... le département a également communiqué pour un Appel à projet autour de l'Etang ? qu'est ce que vous en pensez ?

Le Maire répond qu'il n'est pas au courant de cet appel à projet et qu'il veuille bien s'expliquer. Et qu'il précise tout cela.

BS : nous en discuterons lors du débat de politique général.

PP : même si nous ne communiquons pas nous nous préoccupons largement du devenir de l'Etang.

Le document d'objectifs de Natura 2000 est en cours de validation.

Plusieurs opérations d'aménagement de l'Etang sont prévues dans le PAPI III. par l'intermédiaire du SMDA.

Jacques Maurand prend la parole afin de revenir sur la demande de débat de politique générale déposée en début de séance par les trois élus de l'opposition.

Il précise qu'il ne signera pas la demande. Il y sera et y participera, car il est d'accord sur le principe, mais il ne peut s'associer en signant cette demande à Monsieur Esposito qui n'est pas venu depuis 1 an et demi en conseil municipal. S'il venait, il verrait qu'il y a un débat lors de chaque conseil et trouve sa position inadmissible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2022

Le Maire,
Pierre POLARD



Le secrétaire de séance,
Bruno SALGUES

Christian ALFARO

Lactitia ANDRIEU

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Chantal

DUMONT-GILMOZZI

Bruno ESPOSITO

Estelle FLEUTÔT

Jérôme GARCIA

Contrôle de légalité
en cours
→ refus de signature

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Gilles JOFFRE

CR mon comp bt

Émilie LAMARCQ

Jacques MAURAND

Micheline MIANNAY

Béatrice MILESI

Augustin MINARRO

Isabelle PALM

Alain RIVAYRAND

Jean-Claude VIVANCOS

Christian WAUTERS